



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/732
1er décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

Trente-sixième session
Points 28 et 100 de l'ordre du jour

DEC 3 1981

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

Incidences administratives et financières du projet de
résolution A/36/L.18

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mario MARTORELL (Pérou)

1. A sa 57ème séance, le 30 novembre 1981, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/36/60) au sujet des incidences administratives et financières du projet de résolution A/36/L.18. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur cette question sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/36/SR.57).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/36/L.18, il faudrait inscrire un crédit supplémentaire de 1 940 800 dollars au budget-programme de l'exercice biennal 1982-1983, montant qui se répartirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 2C (Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer)	1 715 900
Chapitre 7 (Département de la coopération technique pour le développement)	12 500
Chapitre 23 (Droits de l'homme)	(10 000)
Chapitre 27 (Information)	196 600
Chapitre 28L (Activités administratives financées en commun)	25 800

4. Il faudrait inscrire au chapitre 31 (Contributions du personnel) un montant supplémentaire de 383 900 dollars, lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

5. En outre, il en résulterait des dépenses pour les services de conférence, dont le montant estimatif, calculé sur la base du coût intégral, est de 4 601 100 dollars. Le montant effectif des crédits supplémentaires qui pourraient être nécessaires à ce titre sera examiné dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera soumis à un stade ultérieur de la présente session, compte tenu du calendrier définitif des conférences que l'Assemblée générale aura approuvé pour 1982.

6. D'autre part, si le projet de résolution était adopté, il faudrait transférer de New York à Genève le lieu de réunion de la quinzième session de la Commission de la fonction publique internationale, de la sixième réunion d'experts chargée d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies et de la vingt-cinquième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. Les dépenses supplémentaires qu'entraîneraient ces changements pour les services de conférence sont estimées, sur la base du coût intégral, à 640 600 dollars. Toutefois, le montant effectif des crédits supplémentaires qui pourraient être nécessaires à ce titre serait de même examiné dans le cadre de l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui doit être présenté à l'Assemblée générale ultérieurement au cours de la présente session.
